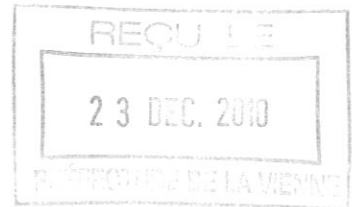


87 E E 0 V

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**REUNION du COMITE
Séance du 22 décembre 2010**



Délib 2010/20 (Comité du 22 décembre 2010)

Le 22 décembre 2010, sur convocation du 16 décembre 2010, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session extraordinaire à 14 h 30, au siège du syndicat intercommunal, 78 avenue Jacques Cœur à POITIERS, sous la Présidence de M. LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : n'a pas été atteint lors de la première réunion du 14 décembre 2010, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

179 délégués étaient présents ; aucun pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

11 - ENTREE DE SOREGIES AU CAPITAL DE LA SAS HYDROCOP - DELIBERATION

M. Marc LOISEL, directeur de SOREGIES, rappelle que lors du Comité du 08 juin 2010, il a été présenté la démarche menée par SOREGIES avec 6 autres ELD (Vialis, Gaz de Barr, Energies Services Lannemezan, Energies Services Occitans, la SICAP de Pithiviers, Caléo) pour se préparer à se doter de compétences dans le domaine hydraulique, en vue de l'ouverture des concessions de barrages hydrauliques dans les prochaines années.

Depuis le début de l'année 2010, cette démarche progressive a conduit :

- à l'entrée en vigueur d'un contrat avec les 6 ELD précitées en vue de mutualiser les moyens et les coûts dans un premier temps ; une structure sociétaire de type GIE ou société commerciale sera à créer dans un second temps ; les membres de ce groupement ont convenu de baptiser celui-ci « Hydrocop », marque qui a été déposée par SOREGIES ;
- au recrutement, via un contrat d'intérim d'un an, d'un jeune ingénieur hydraulicien chargé d'assurer une veille active sur l'ouverture des concessions hydrauliques et de se préparer aux réponses à appels d'offres ;
- à une sélection de centrales hydrauliques potentielles d'une puissance supérieure à 500 kW, c'est-à-dire d'une taille suffisamment significative pour que leur rachat s'opère dans ce cadre mutualisé ;

- à l'acquisition par la société Pictave Energie Services de la totalité des actions de société par actions simplifiée dénommée SHV (Société Hydro-électrique de la Vienne), exploitant une centrale hydro-électrique sur la commune de Persac, au lieu dit Moulin de Villars (validée lors du directoire de SOREGIES du 4 juin 2010 et par le conseil de surveillance de SOREGIES du 25 juin 2010).

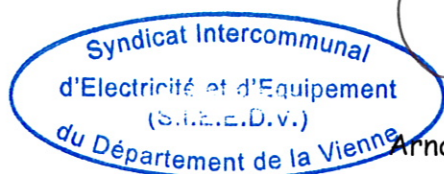
Sous l'impulsion de SOREGIES, les ELD regroupées dans Hydrocop (auxquelles va s'ajouter Enerest, filiale de commercialisation de Gaz de Strasbourg) ont échangé à plusieurs reprises depuis juin 2010 sur la rédaction d'un projet de statuts de Société par Actions Simplifiée (SAS) en vue d'y loger, à compter de début 2011, l'ensemble des activités du groupement, transformé de ce fait en société commerciale.

Au terme de ces échanges, la SAS Hydrocop aurait les caractéristiques suivantes :

- objet social (à titre principal) : acquisition, construction et exploitation de centrales hydro-électriques
- siège social : Paris
- capital social : 2 400 000 €
- part détenue dans le capital par chacun des 8 associés à la création : 300 000 € (pour Sorégies, Vialis, Gaz de Barr, Energies Services Lannemezan, Energies Services Occitans, SICAP de Pithiviers, Caléo, et Enerest)
- organes de direction :
 - un comité stratégique composé d'autant de membres que d'associés au capital (avec voie proportionnelle à la part de capital détenue)
 - un Président nommé pour 3 ans par décision du comité stratégique
 - un directeur général

Sur proposition du directoire et du conseil de surveillance de SOREGIES, le Comité, à l'unanimité, autorise l'entrée de SOREGIES au capital de la SAS Hydrocop, à hauteur de 300 000 € (pour un capital social de 2 400 000 €) soit une participation de 12,5%.

Pour extrait conforme,
Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud LEPERCQ".

Arnaud LEPERCQ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 23 décembre 2010

Publication ou notification le : 5 janvier 2011